

N° 69

# SENAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

---

ANNEXE N° 37

**IMPRIMERIE NATIONALE**

*Rapporteur spécial* : M. Pierre GAMBOA.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 46), et In-8° 063.

Sénat : 60 (1984-1985)

## SOMMAIRE

	Pages
<b>I. Principales observations de la Commission</b> .....	3
<b>II. Examen en commission</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	7
<b>I. L'ANALYSE DU PROJET DE BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE</b> .....	9
A. Le compte d'exploitation .....	9
B. Les recettes .....	10
C. Les dépenses .....	12
<i>1° Les dépenses d'exploitation</i> .....	12
<i>2° Les dépenses d'investissement</i> .....	17
<b>II. LE DEVENIR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE</b> .....	21
A. Un plan de charge en légère diminution .....	21
B. Ses effets sur la politique de l'emploi .....	27
C. La nécessité d'une diversification des activités de l'Imprimerie Nationale dans le moyen terme face à un avenir de grande mutation .....	30
D. La réparation du sinistre du 15 avril 1985 .....	32
<i>1° Les moyens budgétaires mis en oeuvre</i> .....	32
<i>2° Les conditions de réalisation</i> .....	33

## **I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

L'analyse globale des crédits dévolus à l'Imprimerie nationale pour 1985 appelle trois principales remarques :

1. le projet de budget pour 1985 parachève l'effort de restauration du potentiel industriel affecté par le sinistre. Les crédits affectés à l'exercice 1983 ont permis de rétablir l'équilibre de cet exercice.

2. le projet de budget pour 1985 devrait permettre de poursuivre l'effort de modernisation et de reconversion.

3. la diminution des commandes administratives n'affectera pas le plein emploi des capacités productives de l'Imprimerie nationale dans la mesure où un moindre recours à la sous-traitance sera réalisé.

4. la part de l'annuaire téléphonique va augmenter dans le chiffre d'affaires, et celles de l'annuaire petit format s'accroîtra par rapport au format normal. A cet égard, la mise en oeuvre d'une programmation pluriannuelle serait utile pour réduire les incertitudes du plan de charge.

Il est nécessaire que soit poursuivie la poursuite de la politique éditoriale fondée sur la diffusion de livres de qualité, menée par l'Imprimerie nationale dans le cadre de la politique du livre.

## II. EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance tenue le 11 octobre 1984, la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, a examiné, sous la présidence de **M. Edouard Bonnefous**, président, le projet de budget annexe pour 1985 de l'Imprimerie nationale.

**M. Pierre Gamboa**, rapporteur spécial, a souligné que ce budget atteignait 1,6 milliard de francs, en 1985 contre 1,59 milliard en 1984.

Il a précisé que plus de 98 % des recettes provenaient du produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques, avec une progression de la part de l'annuaire téléphonique dans le volume de production.

S'agissant des dépenses, il a indiqué qu'il fallait s'attendre à un moindre recours à la sous-traitance. Il a, en revanche, souligné l'augmentation des dépenses des services extérieurs, liée à la poursuite de la mise en oeuvre du schéma directeur de l'informatique.

Le rapport spécial a précisé que les crédits d'investissement permettraient de parachever la réparation du potentiel endommagé par le sinistre du 15 avril 1983.

Il s'est, en revanche, inquiété du vieillissement des effectifs de l'établissement.

Pour conclure, il a observé que la modernisation et la reconversion de l'Imprimerie nationale pourraient se poursuivre. Il a évoqué cependant la nécessité d'une programmation pluriannuelle du plan de charge des annuaires et d'une diversification de l'activité de l'imprimerie dans le domaine des éditions de qualité.

A l'issue de cet exposé, **M. Maurice BLIN**, rapporteur général, s'est interrogé sur le rythme de développement de l'annuaire électronique.

Le rapporteur spécial a indiqué que le besoin en annuaire papier subsistait et que le petit format s'étendait. Il a souligné que les responsables de l'Imprimerie nationale s'efforçaient de moduler le plan de charge et de réduire la sous-traitance.

**M. André Fosset** a estimé qu'il fallait se réjouir des progrès techniques réalisés.

La commission a alors décidé de **proposer au Sénat l'adoption des crédits du budget annexe de l'Imprimerie nationale.**

## INTRODUCTION

**Mesdames, Messieurs,**

Née de la décision prise en 1538 par François Ier d'accorder pour la première fois à Robert Estienne le titre et les privilèges d'imprimeur du Roi, cette maison devint en 1640, par la volonté de Louis XIII et à l'instigation de Richelieu, manufacture Royale d'Imprimerie.

Dénommée successivement royale, impériale ou nationale, selon les vicissitudes de l'histoire, elle reçoit l'appellation définitive d'« Imprimerie nationale » le 4 septembre 1970. Dépendant du ministère de la Justice sous la Convention, l'établissement a été rattaché depuis le 1er octobre 1910, au ministère des Finances (aujourd'hui ministère de l'Economie, des Finances et du budget).

L'Imprimerie Nationale est un service public d'Etat, à caractère administratif et commercial qui, régi dans son organisation et son fonctionnement par le décret n° 61-1138 du 4 décembre 1961, exerce une triple mission :

***a) Une mission d'imprimeur.***

Le décret du 4 décembre 1961 lui confère le privilège des impressions nécessaires au fonctionnement des administrations et des établissements publics à caractère administratif. Sa production est donc très diversifiée. Elle est responsable des imprimés administratifs classiques, des annuaires téléphoniques des P.T.T., des brevets d'invention et des impressions précédemment exécutées par l'Atelier général du Timbre (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises).

Elle exerce également une action spécifique dans le domaine artistique et culturel : impressions d'ouvrages d'art et de nature scientifique, travaux exigeant l'emploi de caractères détenus de façon exclusive, effectués pour le compte d'éditeurs privés.

Enfin, l'Imprimerie nationale collabore à l'édition et à la diffusion de travaux réalisés par certains services publics : Inventaire général des richesses artistiques de la France, séries d'ouvrages historiques, etc.

***b) Une mission de coopération avec l'industrie graphique***

Pour assurer l'exécution de toutes les commandes administratives que lui vaut son privilège, l'Imprimerie nationale fait aussi appel à la sous-traitance auprès d'environ 400 entreprises du secteur privé pour réaliser, sous sa responsabilité technique, les programmes d'impression.

***c) Une mission de conservation des arts graphiques***

Elle gère le Cabinet des Poinçons constitué par l'ensemble des collections de type d'imprimerie créés par les artistes graveurs au cours des siècles (300.000 types environ). L'entretien de ces collections est assuré dans un de ses ateliers de gravure.

Notons enfin que sa bibliothèque réunit la presque totalité des ouvrages sortis de ses presses depuis l'origine, soit plusieurs milliers de volumes.

L'imprimerie nationale est dotée de l'autonomie financière, mais ses activités donnent lieu à l'établissement d'un budget annexe, obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses et inséré, annuellement, dans la loi de finances.

## I. L'ANALYSE DU PROJET DE BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Le projet de budget annexe pour 1985 est principalement caractérisé par l'achèvement de l'effort de restauration du potentiel industriel affecté par le sinistre du 15 avril 1983 et l'effort de rigueur demandé aux administrations.

Ce projet de budget s'établit en équilibre à 1.604,5 millions de francs pour 1985 contre 1.598,6 millions de francs en 1984, soit une diminution en francs constants.

Il traduit la diminution des commandes administratives qui n'affectera néanmoins pas le plein emploi des capacités productives de l'Imprimerie nationale dans la mesure où un moindre recours à la sous-traitance sera réalisé.

### A. LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après fait apparaître l'existence d'un excédent d'exploitation inférieur à celui prévu en 1984 :

- 1981 .....	996.474 F
- 1982 .....	894.528 F
- 1983 .....	122.483 F
- 1984 .....	6.871.554 F
- 1985 .....	4.372.144 F

L'excédent d'exploitation de 1984 affecté aux opérations en capital s'expliquait par la nécessité de dégager un important autofinancement pour l'exercice, fortement grevé par le sinistre. Il sera en fait sans doute inférieur aux prévisions : le compte d'exploitation sera tout juste en équilibre compte tenu des conséquences du sinistre.



## Compte d'exploitation

### Ire Section - Exploitation

Dépenses	1985	1984	Variation en %	Recettes	1985	1984	Variation en %
Achats	1.015,08	1.042,63	- 2,6	Impressions	1.575	1.575,8	- 0,05
Frais de personnel	436,38	421,6	+ 3,5	Vente de produits résiduels	4,5	4	+ 12,5
Impôts et taxes	21,86	20,30	+ 7,6	Produits accessoires	0,55	0,50	+ 10
Travaux, fournitures et services extérieurs	42,62	39,42	+ 8,1	Prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères	4,45	3	+ 48,3
Transports et déplacements	36,51	29,87	+ 22,2				
Amortissements et provisions	27,66	22,56	+ 22,6				
<b>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</b>	<b>4,4</b>	<b>6,9</b>	<b>- 36,23</b>				
<b>Totaux</b>	<b>1.584,5</b>	<b>1.583,30</b>	<b>+ 0,07</b>	<b>Totaux</b>	<b>1.584,5</b>	<b>1.583,30</b>	<b>+ 0,07</b>
<b>2e Section - Opérations en capital</b>							
Dépenses en capital	52,03	40,73	+ 16,3	Amortissements	47,6	22,56	+110
Fonds de roulement	-	-	-	<b>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</b>	<b>4,4</b>	<b>6,9</b>	<b>- 36,2</b>
<b>Totaux</b>	<b>52,03</b>	<b>40,73</b>	<b>+ 16,3</b>	<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>29,46</b>	<b>+ 76,5</b>

## B. LES RECETTES

Le total des recettes d'exploitation prévues pour 1985 s'élève à 1.584,5 millions de francs (+ 0,07 %).

Les prévisions de recettes du budget annexe pour 1985 ont été établies en retenant une hypothèse de hausse moyenne des prix de 5% d'une part et, d'autre part, d'une progression sensible du volume de l'annuaire téléphonique, qui représenterait 620 M en 1985, et d'un recul de la demande au titre des autres travaux (- 1,8 %) correspondant à la réduction prévue des moyens de fonctionnement des services de l'Etat.

Le tableau ci-après récapitule chacune de ces recettes, compare leur produit d'une année sur l'autre et fait apparaître le poids de chacune d'elles par rapport à l'ensemble.

**Recettes d'exploitation de l'Imprimerie nationale  
1984-1985**

(en millions de francs)

Nature des recettes d'exploitation	1984		1985		Variation 1985/1984 en %
	Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble	
Ventes de produits d'imprimerie	1.575,8	99,52	15,75	99,4	- 0,05
Ventes de déchets	4	0,25	4,5	0,28	+ 12,5
Produits accessoires	0,5	0,03	0,55	0,04	+ 10
Prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères	3	0,19	4,45	0,28	+ 48,3
<b>Totaux</b>	<b>1.583,3</b>	<b>100</b>	<b>1.584,5</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,07</b>

Pour une part très largement prépondérante (plus de 98 %), les recettes proviennent des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques.

Le tableau suivant fait apparaître le produit des principales productions de l'Imprimerie nationale réalisées en 1981, 1982 et 1983.

(en millions de francs)

Productions	1981	1982	1983
Documents budgétaires	19,3	23,4	22,8
Périodiques	91,3	110,1	117,2
Travaux de texte	82,2	102,4	112,2
Formulaires	137,8	156,4	145,0
Liasses	54,7	73,4	61,7
Continu	100,3	150,1	194,0
Fiduciaire	31,8	50,9	33,6
Brevets d'invention	16,7	17,3	15,3
Concours	7,5	11,0	13,4
Annuaire téléphoniques (annuaire + telex)	408,4	491,5	545,2

### C. LES DEPENSES

Nous examinerons successivement les prévisions pour 1985 relatives, d'une part aux dépenses d'exploitation, d'autre part aux opérations en capital.

#### 1° Les dépenses d'exploitation.

Les seules dépenses d'exploitation - non compris les amortissements et provisions - atteindront en 1985 1.556,8 millions de francs contre 1.560,74 millions en 1984, soit une diminution de 0,24 %

L'évolution des principaux postes du compte d'exploitation et la part que représente chacun d'eux dans l'ensemble figurent dans le tableau ci-dessous :

Montants (en millions de francs)

Années	Compte d'exploitation	Achat de matières premières et sous-traitance		Frais de personnel		Travaux, fournitures et services extérieurs	
		Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble
1980	953	588,9	62	280,9	29,5	28,6	3
1981	1.052,6	658,9	62,6	318,4	30,2	29,9	2,8
1982	1.279,5	814,9	63,7	375,2	29,5	35,9	2,8
1983	1.442,1	923,2	64	409,3	28,4	40,2	2,8
1984	1.583,3	1.042,6	65,8	421,6	26,6	39,4	2,5
1985	1.584,5	1.015,08	64	436,3	27,5	42,6	2,7

#### a) Les dépenses de personnel.

Elles passeront de 421,6 millions de francs en 1984 à 436,3 millions de francs en 1985 (+ 3,5 %) : la différence de 14,7 millions de francs se répartit entre :

- les mesures acquises, d'un montant de 3,2 millions de francs couvrant :

- l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues en 1984 (rémunérations, indemnités, cotisations, prestations obligatoires), à hauteur de 0,57 million ;

- l'ajustement des crédits de charges et cotisations de sécurité sociale pour financer notamment la contribution de l'Etablissement aux dépenses du Fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat (1,9 million) et diverses mesures de revalorisation concernant notamment le relèvement du plafond de sécurité sociale et des bases de calcul des prestations familiales.

- les mesures nouvelles, d'un montant de 11,9 millions de francs correspondant essentiellement :

- à l'inscription d'une provision pour financer les mesures de revalorisation des traitements et salaires prévues en 1985 (13,8 millions) ;

- à l'ajustement aux besoins des crédits de salaires et charges connexes (- 7,012 millions).

En effet, les mesures nouvelles comportent notamment une mesure d'économie concernant la suppression de 97 emplois budgétaires vacants dans le cadre de la redistribution interministérielle des effectifs (soit - 7,13 millions).

En ce qui concerne les rémunérations, leur évolution diffère selon la catégorie de personnel dont il s'agit.

Les traitements des fonctionnaires sont régis par les règles de rémunération de la Fonction publique. La valeur du traitement annuel correspondant à l'indice 100 a augmenté de 10,22 % en 1982 et de 5,94 % au 1er juillet 1983 par rapport à la fin de l'année précédente. Pour ce qui concerne l'année 1984, la valeur du traitement annuel a évolué ainsi :

Date d'application	Valeur indice 100	Origine
1.01.1984	24 553 F	Décret n° 84-8 du 3.01.84
1.04.1984	24 799 F	Décret n° 84-178 du 15.03.1984

Par ailleurs, une prime unique et exceptionnelle d'un montant de 500 francs a été allouée aux personnels fonctionnaires en application du décret n° 84-179 du 15 mars 1984.

**Les salaires des personnels ouvriers** sont fixés par référence aux accords régionaux conclus entre les fédérations patronales et ouvrières de l'Imprimerie de laur ainsi qu'entre le Comité intersyndical du livre parisien et le Syndicat de la presse parisienne.

Pour les salaires de la région parisienne, la « valeur des 100 points » qui constitue le salaire horaire de base de l'ouvrier typographe et la « valeur du service » qui représente le salaire journalier de base de l'ouvrier linotypiste ont été respectivement majorées de 3,5 % et de 7,12 % au 1er juillet 1984.

Pour les salaires de la région Nord, l'augmentation de la valeur du point « 100 métropole nord » au 1er mai 1984 par rapport au 1er janvier 1984 ressort à 3,5 %. Il semble qu'il y ait une légère différence entre la situation des agents de Douai et ceux de Paris.

Au total, l'effectif budgétaire de l'Imprimerie nationale ressort à 2.786 emplois pour 1985 contre 2.882 en 1984.

#### **b) Les achats de matières premières**

L'ensemble du poste « achats », qui recouvre à la fois les achats et les dépenses de sous-traitance devrait diminuer de 2,6 % en 1984, passant de 1.042,6 millions de francs à 1.015,08 millions de francs.

Le montant des crédits afférents aux seuls achats de matières premières (55,2 % du total en 1984 contre 58,4 % en 1985) passe de 575,5 millions de francs à 593,6 millions, soit une augmentation de 3,1 % imputable à l'évolution du volume des achats de papier et des prix pratiqués.

#### **Le volume des achats de papiers et cartons d'impression.**

Au cours des cinq dernières années, le volume des achats de papiers et cartons d'impression a augmenté progressivement et par paliers : de 60.000 tonnes en 1979, 1980 et 1981, il est passé à 65.000 tonnes en 1982. En 1983, il a été de 67.000 tonnes et devrait atteindre 69.000 tonnes en 1984..

L'évolution est inégale selon les catégories de papier considérées.

- le tonnage du papier utilisé pour la réalisation de l'annuaire téléphonique, de l'ordre de 44.000 tonnes en 1979, 41.000 tonnes en 1980, 39.000 tonnes en 1981, 43.000 tonnes en 1982, 45.000 tonnes en 1983, devrait être de l'ordre de 47.000 tonnes en 1984 ;

- pour les papiers divers (mécano, écriture, gommé, kraft, dossier, etc...), le tonnage de 16.000 tonnes annuelles de 1978 à 1980 est passé à 18.000 tonnes en 1981, 20.000 tonnes en 1982, 22.000 tonnes en 1983. Les acquisitions devraient être stationnaires en 1984.

- les tonnages de papiers autocopiants chimiques qui représentaient à peine 500 tonnes en 1979 ont augmenté d'année en année pour 1.200 tonnes en 1981, 1.250 en 1982, presque 1.300 tonnes en 1983, chiffre qui devait être légèrement dépassé en 1984.

- le tonnage du papier fiduciaire et des papiers de sécurité qui se maintenait entre 300 et 350 tonnes depuis 1978 est passé à 500 tonnes en 1981 pour retomber à 340 tonnes en 1982.

En 1983, il a été de 400 tonnes environ. Pour 1984, une consommation du même ordre est à prévoir, mais à l'avenir la dématérialisation des titres devrait réduire quelque peu l'utilisation de papier fiduciaire (titres d'emprunt).

- Le tonnage des papiers carton est relativement constant et plafonne autour de 300 tonnes (300 tonnes en 1979 - 380 tonnes en 1980 - 290 tonnes en 1981 - 240 tonnes en 1982 - 290 tonnes en 1983 et 300 tonnes prévues pour 1984).

### **Montant des crédits destinés à ces achats**

Depuis 1979, l'évolution des crédits consommés pour ces achats de papiers et carton d'impression a été la suivante :

- 1979 .....	272.390.000 F
- 1980 .....	306.383.000 F
- 1981 .....	353.030.000 F
- 1982 .....	428.700.000 F
- 1983 .....	451.000.000 F

### **L'évolution des prix.**

En 1979 et 1980, la hausse annuelle a été de 11 %. En 1981, la hausse moyenne a été de 15 %. Pour 1982 et 1983, la hausse annuelle a été de l'ordre de 8 %. Les prix remis fin 1983 pour 1984 traduisaient pour le papier annuaire des augmentations situées en 5 % (papier texte) et 9,25 % (papier couverture) et reflétaient l'évolution des indices retenus. Il en a été de même pour les papiers dits d'approvisionnement général. L'exécution de ces marchés en 1984 et donc l'application des clauses d'ajustements par référence aux indices de l'INSEE conduit à des hausses modérées pour les deux premiers trimestres ; mais les indices ne répercutant qu'avec retard

les évolutions de prix constatées à la production, les fabricants de papier ont obtenu dans le cadre de leurs engagements de lutte contre l'inflation pour l'année 1984, la possibilité de répercuter dans leur prix de vente les hausses du prix des matières premières à concurrence de 90 % du montant de ces hausses. On peut prévoir dès à présent que pour 1984 les augmentations de prix dépasseront très largement les 6,86 % qui avaient été autorisés initialement.

**c) La sous-traitance.**

Les dépenses de sous-traitance représenteront 403,9 millions de francs en 1985 contre 452 millions en 1984 (la part dans le total du chapitre passe de 43,3 % à 39,7 % en 1985).

Le tableau ci-dessous fournit, pour les cinq dernières années connues, les principales caractéristiques de la sous-traitance pratiquée par l'Imprimerie nationale.

	1979	1980	1981	1982	1983
Part des travaux sous-traités dans le chiffre d'affaires (en %)	32,3	27,7	24,5	28,8	30,70
Nombre de travaux sous-traités	6.407	5.676	6.613	7.364	6.395
Nombre des entreprises sous-traitantes	373	367	376	370	338
Montant des travaux sous-traités (en millions de francs)	292,9	269	265,6	385,4	455,3

Plusieurs constatations peuvent être faites :

– la part des travaux sous-traités par l'Imprimerie nationale dans son chiffre d'affaires a diminué entre 1979 et 1981 ; elle est remontée en 1982 avec le retour sous sa responsabilité de la confection des imprimés des impôts directs, dont l'exécution demeure confiée au secteur privé ; c'est ainsi que le nombre des travaux sous-traités et le montant de ces travaux augmentent de façon plus sensible en 1982 et 1983.

On constate en 1985 un moindre recours à la sous-traitance lié à la baisse des commandes administratives (- 51,4 millions de sous-traitance de travaux d'impression), ceci pour préserver le plein emploi des capacités productives de l'Imprimerie nationale.

– le choix des fournisseurs retenus pour les travaux sous-traités s'effectue conformément aux dispositions régissant les marchés et commandes des administrations de l'Etat : appel systématique à la concurrence le plus large possible, attribution des marchés ou commandes au commissionnaire offrant les meilleurs prix dans la mesure où il présente les garanties requises concernant la qualité et les délais d'exécution.

En 1984, le chiffre d'affaires des travaux sous-traités s'élève à 455,1 millions (31,97 % du chiffre d'affaires total) et progresse de 3 % par rapport à 1983. Cette progression a essentiellement pour cause le sinistre survenu en avril 1983.

La remise en état des locaux gravement endommagés lors de ce sinistre devrait être achevée à la fin de 1985. Dans l'intervalle, la mise en service, à l'automne 1984, de nouvelles rotatives dans le local provisoire de Rungis devrait entraîner une sensible reprise de l'activité antérieure.

## **2° Les dépenses d'investissements.**

Les dépenses d'investissements prévues pour 1984 s'élèvent à :

- 40 millions de francs en autorisations de programme (– 20,6 %)
- 52 millions de francs en crédits de paiement (+ 16,3 %)

Cette diminution des autorisations de programme et la moindre augmentation des crédits de paiement par rapport à celle de 1984 est essentiellement dûe au fait que les crédits avaient fortement augmenté l'an dernier en vue de la réparation du sinistre du 15 avril 1983.

Sur les 40 millions de francs prévus, 33 millions de francs d'autorisations de programme sont destinés au renouvellement des matériels les plus anciens et à la rénovation des installations vétustes, et 7 millions de francs sont destinés à la restauration du potentiel industriel affecté par le sinistre. Ainsi, sera achevé l'effort budgétaire de reconstitution du potentiel endommagé.

Le choix des grandes orientations sera, pour 1985, semblable à ce qu'il fut lors des années précédentes.

Les opérations d'investissements les plus importantes porteront, à Paris, sur les équipements Offset.



En photocomposition, il est prévu l'acquisition d'un second Digiset et d'une développeuse, la mise en service du premier ayant donné toute satisfaction (coût : 2.000.000 F). Dans le secteur de l'impression Offset, l'opération la plus importante sera le remplacement de machines format double largement amorties (coût : 2.700.000 F). Le secteur reprographie devrait être doté des matériels nécessaires à l'impression et au façonnage du budget (coût : 1.500.000 F).

A l'établissement de Douai, au département annuaire, l'investissement principal concernera le remplacement d'une machine feuille multicolore, pour la fabrication des couvertures de l'annuaire (coût : 3.500.000 F). Il est envisagé l'acquisition de nouveaux laveurs de blanchet, si les résultats obtenus par ceux qui furent acquis en 1984 se révèlent satisfaisants. Au département continu, il est prévu l'acquisition d'une deuxième rotative pour chèques postaux (coût : 6.000.000 F).

### **Les principaux investissements réalisés en 1983-1984**

#### **A. ETABLISSEMENT DE PARIS**

En 1983 et 1984, comme lors des années précédentes, les investissements ont porté, en priorité, sur la filière offset.

Dans le secteur de la photocomposition programmée, les investissements principaux ont porté sur l'extension du système Berthold (coût : 660.000 F) et le remplacement du système « Varicomp-Pacesetter » (coût : 2.200.000 F).

Le secteur de l'impression offset demeure celui qui concentre les efforts les plus importants. Il y a été installé, en 1983, 2 presses 2 couleurs (coût : 3.200.000 F) et, en 1984, une nouvelle machine « rétiration », venant remplacer une « Miller 72 x 102 » obsolète (coût : 2.100.000 F), ainsi qu'un presse offset petit format avec module de perforation et numérotage (coût : 800.000 F).

L'aménagement du secteur reprographie, qui étend ses activités, s'est poursuivi avec l'acquisition de 3 Davidson (coût : 735.000 F).

Dans le secteur rotatives, la nouvelle rotative Harris M.200 doit être dotée de matériels complémentaires de télécommande des encrages et mouillages (coût : 600.000 F).

Les autres investissements ont été essentiellement destinés au remplacement de matériels anciens, à l'amélioration des conditions de travail (exemple : une plieuse et 4 massicots, en 1984, pour un coût de 900.000 F) et enfin à l'aménagement et à la rénovation des locaux (3.200.000 F en 1984).

### **Local de Rungis**

Pendant la période de remise en état des locaux endommagés lors du sinistre d'avril 1983, une partie de la production de l'établissement de Paris sera assurée dans un local provisoire situé à Rungis. Les nouvelles rotatives, acquises en 1983, y sont installées. Les coûts d'investissements complémentaires, nécessaires à la mise en service de ce nouvel atelier devraient s'élever à environ 1.600.000 F.

## **B. ETABLISSEMENT DE DOUAL**

Il convient de distinguer les deux grandes unités de production de l'établissement : le secteur annuaire et le secteur continu.

### ***a) Le secteur annuaire***

Les matériels d'impression et d'assemblage, acquis depuis 1974, sont à la fois modernes et performants. Les investissements de ce secteur portent donc sur des équipements complémentaires, destinés à améliorer la productivité et les conditions de travail.

C'est dans cet esprit que sera installé, en 1984, un système « Boni » de contrôle de consommation de papier des rotatives (coût : 200.000 F) tandis que sont mises en place diverses automatisations des opérations de manutention sur la Shéridan (coût : 220.000 F). Ces installations, qui améliorent considérablement les conditions de travail des équipiers Sheridan, seront poursuivies dans les années à venir. Ont été aussi acquis des laveurs de blanchet (coût : 600.000 F) qui doivent améliorer la productivité des rotatives et faciliter la tâche des agents qui les servent.

### ***b) Le secteur continu***

Il s'agit du secteur sur lequel porte actuellement l'essentiel de l'effort d'investissement de l'Imprimerie nationale. Il y a à cela deux raisons : d'abord, certains investissements lourds sont induits par l'évolution de la

demande de la clientèle administrative, enfin il est nécessaire de renouveler certains matériels anciens qui furent transférés de Paris. Les principaux investissements, en 1983 et 1984, ont été consacrés à l'acquisition d'une rotative flexibobine (coût : 2.750.000 F) et d'une rotative destinée à la fabrication des nouveaux chèques de la poste (coût : 5.000.000 F)

En dehors de ces deux secteurs, les investissements de Douai ont été, pour l'essentiel, consacrés au remplacement de matériels vétustes (exemple : 800.000 F pour le matériel de manutention du département commercial en 1984) à l'aménagement des locaux et à l'amélioration des conditions de travail (exemple : une plate-forme pour le quai des approvisionnements (coût : 450.000 F), l'amélioration de la sécurité de l'Établissement (coût : 380.000 F), l'insonorisation de certaines machines du secteur continu, pour un coût de 250.000 F).

## II. LE DEVENIR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

La question du devenir de l'Imprimerie nationale reste toujours posée : en effet, l'exercice 1982 a confirmé la poursuite de l'évolution technique qui se traduit par la réduction de la composition au plomb au profit de la photocomposition, le remplacement des documents imprimés par d'autres supports de communication ainsi que l'apparition de modes d'impression accessibles à des non-professionnels.

Il est nécessaire de pouvoir préciser le plus rapidement possible les perspectives à moyen terme, compte tenu du développement de la bureautique et de la télématique.

Bien que le rythme de cette évolution soit plus modéré qu'on ne pouvait le craindre, la poursuite de l'action entreprise par l'Imprimerie nationale dans le sens d'une diversification de son activité, notamment sa contribution à la politique du livre, est plus que jamais souhaitable.

### A. UN PLAN DE CHARGE EN LEGERE DIMINUTION.

#### 1° La commande administrative

Dans ce contexte de poursuite de l'évolution technique, l'exercice 1985 sera marqué par une relative baisse du nombre des commandes.

Cette baisse des impression administratives, hors annuaires téléphoniques, (950 millions en 1984, 933 millions en 1985, soit - 1,8 %) est liée à la réduction prévue des moyens de fonctionnement des services de l'Etat.

En 1983, le glissement des fabrications de la composition plomb vers la photocomposition, s'est poursuivi.

Il a été constaté une légère baisse du nombre global de commandes qui doit être expliquée par le remplacement de documents imprimés par d'autres supports de communication et par le développement de procédés d'impression automatiques, accessibles à des non-professionnels.

La valeur de la commande globale s'est toutefois accrue, – en francs courants – de 12 % environ. La commande des imprimés est passée de 651,4 millions en 1982 à 735,5 millions en 1983, soit une augmentation de 12,9 % ; la commande de l'annuaire est passée de 490,1 millions en 1982 à 545,2 millions en 1983, soit une augmentation de 11,2 %.

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'évolution globale et structurelle de la demande administrative.

Ministères	1980	1981	1982	1983
1. Relations extérieures	131	183	150	167
2. Culture	263	256	267	290
3. Agriculture	460	345	465	361
4. Anciens Combattants	222	111	170	119
6. Education nationale	1.436	1.494	1.824	1.716
7. Economie - Finances	3.663	3.889	2.229	1.916
8. Outre-Mer	57	38	44	44
9. Intérieur	283	364	381	390
0. Justice	51	39	35	43
1. P.T.T.	2.070	2.455	2.009	1.861
2. Premier ministre	144	145	205	240
1. Industrie	276	156	339	233
3. Environnement	248	200	247	209
33. Tourisme	54	20	29	36
4. Santé	461	850	995	1.048
5. Travail	600	633	523	332
6. Transports	25	36	34	54
7. Aviation civile	105	114	121	101
8. Mer	242	279	187	234
0. Coopération	99	67	63	46
1. Présidence République	3	5	-	1
2. Légion d'honneur	74	91	53	71
3. Commerce - Artisanat	9	5	9	23
1 à 82. Défense	263	272	367	377
3. Marine nationale	218	122	164	176
Total	11.457	12.169	10.910	10.088

Non compris les périodiques, brevets, annuaires P.T.T. et la gestion C.P.

On notera que le nombre des commandes du ministère de l'Economie et des finances est en régression, ainsi que celui des ministères des P.T.T. et de l'Éducation nationale.

Par contre, les ministères de la Justice, de la Santé, de la Mer, de la Défense, ont confié plus de travaux à l'Imprimerie nationale.

Les investissements, en 1983 et 1984 ont été, comme lors des années précédentes, principalement consacrés à la filière offset, et particulièrement aux secteurs photocomposition et impression offset de Paris et au département « continu » de Douai. Mais l'établissement d'Etat conserve un potentiel largement polyvalent et très diversifié, adapté à la diversité de la demande de sa clientèle administrative.

La répartition des tâches entre les deux usines de Paris et de Douai demeure inchangée,

– Paris assurant les impressions de haute technicité et les travaux de photocomposition programmée ;

– Douai prenant un rôle prépondérant dans la production des annuaires téléphoniques et des imprimés en continu, y compris les documents de nature fiduciaire (chèques du Trésor, bons du Trésor, etc).

Toutefois, la complémentarité technique des deux usines amène à tout moment, en fonction des nécessités de la programmation industrielle et des exigences commerciales à des glissements de certains travaux d'un établissement sur l'autre.

## **2° L'annuaire téléphonique**

Avant le sinistre du 15 avril 1983, 350 agents étaient affectés en moyenne annuelle à la production de l'annuaire téléphonique, ce qui correspond environ à 500.000 heures de travail.

Les deux tiers environ de ce potentiel correspondaient à la mise en oeuvre, à temps plein, des moyens les plus lourds exploités par l'établissement. Ces moyens, réservés quasi exclusivement à la confection de l'annuaire, portaient sur neuf rotatives « Marinoni » produisant chacune des cahiers de 64 pages (quatre de ces machines ayant entre 15 et 23 ans d'âge étaient exploitées à Paris), deux chaînes d'assemblage « Sheridan » et deux ensembles de stockage de cahiers imprimés.

L'incendie a endommagé irrémédiablement les quatre rotatives installées dans l'Etablissement de Paris supprimant ainsi, en tenant compte des activités intermittentes pour l'annuaire, près d'une centaine de postes de travail à temps plein.

Compte tenu du problème d'emploi ainsi créé et de l'importance que revêt la production de l'annuaire dans son chiffre d'affaires, l'Imprimerie nationale a acquis auprès du fournisseur français Harris-Marinoni trois rotatives de caractère standard permettant de produire des cahiers de 64 pages indifféremment dans le format normal ou dans le format réduit de l'annuaire.

Etant donné qu'il n'a pas été possible d'attendre l'achèvement des travaux relatifs à la restauration du bâtiment sinistré pour résoudre le problème de l'emploi et par conséquent assurer le retour à l'équilibre du budget annexe, les deux premières rotatives acquises sont en cours de montage dans un local relais situé à Rungis et qui a été loué pour une durée de trois ans. La troisième rotative, qui ne pourra être livrée qu'ultérieurement, sera installée directement dans les locaux restaurés de l'établissement parisien.

Ces nouvelles machines seront exploitées essentiellement pour imprimer des cahiers d'annuaire de format réduit, ce produit devant être diffusé plus largement en 1985 dans le cadre de mesures générales d'économies prises par les P.T.T.

En 1985, l'effectif global affecté à l'Imprimerie nationale à la fabrication de l'annuaire devrait être de l'ordre de 290 agents. L'activité correspondante devrait être d'environ 410.000 heures de travail.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de la campagne de fabrication 1983 de l'annuaire s'est élevé à 545,1 MF. Pour les campagnes 1984 et 1985 les prévisions, sur la base des éléments disponibles, ressortent environ à 589,7 millions de francs et 620 millions de francs.

A noter qu'en 1983 et en 1984, la part de sous-traitance aura connu une importance exceptionnelle en raison des conséquences du sinistre du 15 avril 1983.

#### *a) Le coût de la réalisation des annuaires*

Les estimations du coût de fabrication et du prix de revient d'un annuaire téléphonique de la campagne de fabrication 1984 sont les suivantes :

– format normal : prix de revient moyen :

l'exemplaire .....	20,56 F
le volume .....	15,59 F

– format réduit : prix de revient moyen :

l'exemplaire ..... 23,43 F  
le volume ..... 14,01 F

*b) Le volume des annuaires fabriqués*

Le tableau ci-après retrace l'évolution du volume des annuaires fabriqués au cours des cinq dernières années :

**Annuaire téléphoniques et télex**  
(commandes principales : Paris, périphérie, départements,  
à l'exclusion des tirages complémentaires et des annuaires spéciaux)

Campagne de fabrication	Nombre de volumes	Nombre de feuillets imprimés	Toilage de papier utilisé
	<u>en millions</u>	<u>en milliards</u>	<u>en tonnes</u>
1979	27,03	12,71	44 120
1980	26,14	11,89	39 440
1981	24,77	11,58	38 100
1982	27,99	13,06	43 310
1983			
grand format	26,71	11,63	38 810
petit format	5,34	3,37	5 880

*c) Les perspectives d'avenir et prévisions*

Les prévisions relatives à la fabrication des annuaires des abonnés au téléphone relèvent de la compétence de l'Administration des P.T.T.

Au stade actuel, l'Imprimerie nationale dispose d'informations complètes prévisionnelles relatives aux campagnes de fabrication 1984 et 1985. Pour ces campagnes le nombre de volumes à confectionner en format réduit devrait représenter respectivement 21,1 % et 41,6 % du nombre de volumes à produire en format normal.

Cette évolution répond à une recherche d'économies par suite de la diffusion d'une part accrue d'annuaires de format réduit dans les départements déjà concernés par cette édition et de l'introduction de ce produit dans tous les départements où il doit également s'avérer rentable.



Pour les prévisions à moyen terme, la concertation menée avec la direction générale des Télécommunications conduit aux perspectives suivantes :

- par souci d'économies, l'annuaire de format réduit devait être réalisé dans des quantités qui ne devraient pas être inférieures à celles qui seront produites au cours des campagnes 1984 et 1985, et qui pourraient même, selon toute vraisemblance, croître encore.

- le développement de l'annuaire électronique ne devrait pas affecter notablement la consommation d'annuaires imprimés sur support papier, du moins jusqu'à la fin de la décennie, compte tenu des orientations retenues pour la diffusion de ce nouveau média (extension modulée reposant sur le volontariat des usagers) et de la poursuite de l'accroissement du réseau téléphonique (le nombre de lignes principales installées qui est de 21 millions actuellement devrait atteindre 23 à 24 millions en 1986).

Par ailleurs, il n'est pas à exclure que pour les prochaines années, la fabrication de l'annuaire fasse l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Les prévisions de fabrication à court terme sont résumées dans le tableau ci-après :

Campagne de fabrication	Nombre de volumes	Nombre de feuillets à imprimer
	<u>en millions</u>	<u>en milliards</u>
1984		
grand format	27,83	12,03
petit format	5,88	3,61
1985		
grand format	26,42	11,37
petit format	10,98	6,22

## B. SES EFFETS SUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La légère diminution du plan de charge n'est pas sans conséquences sur la politique menée par l'établissement national, aussi bien au regard du personnel que des investissements.

### 1° Les problèmes d'emploi.

Le niveau de l'activité comme les mutations technologiques se sont traduits, pour l'Imprimerie nationale, par une diminution constante et régulière des effectifs alors que s'impose la nécessité du renouvellement des personnels comme leur adaptation permanente aux techniques employées.

#### a) L'évolution des effectifs.

Le tableau suivant permet d'apprécier l'évolution des effectifs réels au cours des dernières années.

Années	Fonctionnaires		Personnel ouvrier		Contractuels		Total
	Paris	Douai	Paris	Douai	Paris	Douai	
1978	397	83	1.705	580	5	5	2.775
1979	423	88	1.667	671	5	5	2.859
1980	400	90	1.615	715	4	5	2.829
1981	401	92	1.552	730	4	5	2.784
1982	409	98	1.532	740	3	5	2.787
1983	409	97	1.526	742	3	5	2.782
1984	397	97	1.490	744	3	4	2.735
1985	428	106	1.456	742	3	4	2.739

On constate une diminution du nombre des effectifs réels depuis 1982 recouvrant des réalités différentes :

- le nombre des fonctionnaires augmente, aussi bien à Paris qu'à Douai ;

- le nombre des contractuels est maintenu au même niveau ;

- tandis que se stabilise le nombre des ouvriers travaillant à l'usine de Douai, celui des ouvriers employés à Paris continue inexorablement de décroître.

Environ 30 agents de statut ouvrier ont été ou seront - admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite au cours de l'année 1984.

Le nombre de départs au titre de 1985 devrait être assez semblable à celui de 1984.

Compte tenu de l'âge des agents en service à l'usine de Douai, aucun départ en retraite ne devrait intervenir en 1985 parmi le personnel de cet établissement, sauf cas de réforme éventuelle pour invalidité.

L'Imprimerie nationale est soumise en ce qui concerne les recrutements aux directives gouvernementales relatives aux emplois publics notamment pour le remplacement des emplois vacants.

Toutefois, il demeure nécessaire de pourvoir à des recrutements ponctuels dans des postes spécialisés indispensables au fonctionnement normal des ateliers.

#### *b) La réduction de la durée du travail.*

La solution de certains problèmes touchant l'emploi à l'Imprimerie nationale devrait sans doute passer par la réduction du temps de travail.

Dans un premier temps, on a d'abord assisté à la baisse du pourcentage des heures supplémentaires par rapport aux heures effectivement travaillées : depuis 1975, ces heures supplémentaires, qui représentaient 6,76 % du temps de travail à Paris et 5,12 % à Douai, a été ramené en 1982 à 4,46 % à Paris et 2,57 % à Douai.

La tendance à l'augmentation pour 1983 (4,62 % à Paris, 4,96 % à Douai) est due aux conséquences du sinistre du 15 avril 1983 qui a conduit l'établissement à rétablir partiellement les horaires de nuit, notamment dans le secteur des presses offset feuilles. Ces honoraires de nuit ont été en vigueur du 25 avril 1983 au printemps 1984 avec toutefois une interruption en juillet et août 1983.

La mise en service en avril 1984 de l'atelier provisoire de Rungis, avec deux rotatives labeur, ainsi que le prochain démarrage de deux rotatives annuaires vont permettre à l'établissement de retrouver en partie son potentiel de production perdu en avril 1983. Cette situation amènera probablement une diminution du nombre des heures supplémentaires.

Il ne semble toutefois pas possible d'aboutir à une suppression totale des dépassements d'horaires normaux, notamment en ce qui concerne l'établissement parisien soumis davantage que son homologue douaisien, par la nature de ses fabrications, à des exigences de délais impératifs.

A l'usine de Douai, aucun atelier ne fonctionne en service de nuit. L'augmentation du pourcentage des heures supplémentaires enregistré en 1983 est due essentiellement à un transfert provisoire d'activités parisiennes à la suite de l'incendie d'avril 1983.

Les durées hebdomadaires de travail effectif, actuellement en vigueur à l'Imprimerie nationale, sont les suivantes :

- personnel en service normal : 39 heures,
- personnel travaillant en deux équipes : 36 heures 30 minutes,
- personnel effectuant le service de nuit : 36 heures 30 minutes,
- clavistes et fondeurs monotypistes : 36 heures 30 minutes,
- linotypistes : 36 heures.

Il n'est pas envisagé actuellement de modifier des durées hebdomadaires au cours de l'année 1985.

### *c) La formation des personnels*

La modernisation des techniques d'impression se traduit, depuis une décennie, par un recours de plus en plus prononcé au procédé offset et à la photocomposition, avec, corrélativement, une régression du volume des travaux traités par le procédé typographique. Ce phénomène s'est accéléré ces dernières années.

L'Imprimerie nationale, pour ne pas prendre de retard dans le domaine technique, s'efforce de suivre cette évolution, de moderniser ses matériels de composition et d'impression et de permettre à l'ensemble des personnels de passer de la filière typographique à la filière offset.

Les actions induites par la modernisation des techniques revêtent deux formes : la reconversion ou le perfectionnement. Elles constituent l'un des deux volets du plan de formation, qui est élaboré en concertation

avec les représentants du personnel. Elles sont mises en oeuvre soit sous la responsabilité des cadres techniques et administratifs de l'Imprimerie nationale, soit avec le concours d'organismes spécialisés.

Les actions de reconversion de ces deux dernières années ont permis le passage de compositeurs-typographes au montage offset et d'imprimeurs typographes à l'impression offset. Par ailleurs, des ouvriers préparateurs de copie ont été initiés à la photocomposition et à la préparation offset.

Les actions de perfectionnement ont pour but de permettre aux cadres de maîtrise et aux agents ouvriers de suivre l'évolution des techniques ou d'approfondir leurs connaissances dans leur domaine d'activité. Ils sont organisés, en fonction des besoins exprimés, avec la collaboration d'organismes spécialisés. Il peut s'agir, par exemple, de stages de contrôle de qualité, de méthode d'organisation du travail, d'initiation à la comptabilité aussi bien que d'approfondissement en un domaine très particulier (exemple, en 1984 : stage en hydraulique-pneumatique).

Il est prévu, en 1985, de poursuivre la reconversion de compositeurs typographes vers le report offset et, à l'intérieur même de la filière offset, de former des clavistes mono au clavier de photocomposition.

Par ailleurs, un vaste programme de perfectionnement des agents du service de la programmation et de la division commerciale est en cours. Il a pour but de fournir aux agents des deux services un approfondissement de leurs connaissances des nouvelles techniques de l'imprimerie, pour leur permettre de conseiller au mieux les clients administratifs et orienter les travaux à réaliser vers les filières de production les plus adéquates. Cette action, qui se poursuivra en 1985, touchera plus de cinquante fonctionnaires techniques, ainsi qu'une vingtaine d'agents à statut ouvrier.

### ***C. LA NECESSITE D'UNE DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DANS LE MOYEN TERME FACE A UN AVENIR DE GRANDES MUTATIONS***

Les conséquences de l'évolution des techniques sur la nature et le volume des productions de l'Imprimerie nationale restent difficiles à cerner dans le moyen terme.

Il est vraisemblable que les développements de la bureautique, de l'informatique répartie et de la télématique seront assortis d'une réduction des supports papiers imprimés, au moins pour ce qui concerne les procédures internes aux administrations. Mais cette évolution ne pourra être que très progressive, compte tenu de l'importance et du coût des équipements à mettre en place. Au plan international, certains observateurs pensent même que ces développements induiront l'utilisation d'autres supports papiers, provoquant des mécanismes de compensation entre les familles d'imprimés appelés à disparaître et ceux ainsi créés. De plus, cette évolution aura peu d'indidence immédiate sur le volume des impressions nécessaires à la relation entre les administrations et leurs usagers, sauf en ce qui concerne l'annuaire du téléphone dont l'importance pourra commencer à décroître au cours de la prochaine décennie, après une longue période de stabilisation.

Dans ces conditions, tout en demeurant attentive aux fabrications nouvelles susceptibles de nourrir son plan de charge et de diversifier ses activités, l'Imprimerie nationale se doit, pour préparer l'avenir, de veiller à la préservation de sa compétitivité en poursuivant sa conversion interne en étroite concertation avec les représentants des personnels.

La recherche d'une meilleure productivité, par un recours accru aux technologies les plus performantes, peut seule permettre, à terme, le développement de fabrications pour des pays étrangers. A cet égard, la situation de l'établissement d'Etat n'est pas fondamentalement différente de celle de l'ensemble des industries graphiques nationales.

En matière de politique du Livre, qui est de la compétence du ministère de la Culture, l'Imprimerie nationale apporte sa contribution en poursuivant une politique éditoriale fondée sur la diffusion de livres de qualité qu'elle réalise elle-même entièrement. Ses collections, dirigées par des universitaires de renom, sont de mieux en mieux connues et l'effort entrepris sera poursuivi.

Enfin, le champ des activités de l'Imprimerie nationale sera étendu à l'impression de l'annuaire en demi-format.

La concertation interministérielle concernant les programmes de fabrication de l'Imprimerie nationale est réalisée annuellement au sein de la Commission des impressions administratives (C.I.A.). Cette instance centre ses travaux sur le court terme mais permet néanmoins d'intéressants échanges de vue sur l'évolution des besoins des clients les plus importants de l'établissement d'Etat.

En particulier, elle donne son avis sur le programme annuel d'impressions qui doit être établi avant le 15 octobre de chaque année par l'ensemble des services ordonnateurs pour la gestion suivante. De plus, la commission réalise depuis 1979 une enquête annuelle a posteriori auprès des administrations, pour connaître l'importance des travaux qu'elles ont réalisés dans leurs imprimeries intégrées, qu'elles ont confiés à la direction des Journaux officiels ou à celle de la Documentation française, ou enfin qu'elles ont adressés directement au secteur privé.

Enfin, la cohérence de la politique suivie en ce domaine se trouve d'autant plus affirmée que, d'une part la présidence de la Commission des Impressions administratives et celle de la Commission interministérielle des matériels d'imprimerie et de reproduction (C.I.M.I.R.) est assurée par le même magistrat de la Cour des comptes et que, d'autre part la totalité des travaux réalisés dans le cadre de la C.I.A. est communiquée à la C.I.M.I.R.

#### ***D. LA REPARATION DU SINISTRE DU 15 AVRIL 1983***

##### **1° Les moyens budgétaires mis en oeuvre**

Les charges d'exploitation exceptionnelles nées du sinistre s'élevaient au total à 35,35 millions de francs en 1983. Leur financement était demandée en 1983 par la voie d'une subvention exceptionnelle au titre des dépenses accidentelles. Le budget pour 1984 était présenté selon une approche volontariste de restauration rapide de l'équilibre d'exploitation, compte tenu des investissements exceptionnels qu'il est proposé de réaliser.

Les autres moyens budgétaires nécessaires pour assurer la reprise de l'activité normale concernent la remise en état des locaux (21 MF) et l'acquisition de rotatives neuves de caractère standard (45 MF).

Les autorisations de programme correspondantes ont été demandées selon l'échéancier suivant :

- 1983 .....	37 MF (dépenses accidentelles)
- 1984 .....	22 MF (budget)
- 1985 .....	7 MF (budget).

### Récapitulation des crédits par section :

<b>Investissements :</b>	8 MF	Décret du 8 Septembre 1983 (dépenses accidentelles)
	29 MF	Collectif 1983
	22 MF	Budget 1984
	7 MF	Budget 1985
<b>Fonctionnement :</b>	12 MF	Décret susvisé
	23,350 MF	Collectif 1983

### 2° Les conditions de réalisation

Les crédits ouverts au chapitre achats ont permis la reconstitution des stocks détruits pour un montant de 6.500.000 F et le financement d'un accroissement du recours à la sous-traitance, conséquence indirecte de l'incendie pour un montant de 20.000.000 F.

En ce qui concerne les crédits ouverts au chapitre « Travaux, fournitures et services extérieurs » au titre de 1983 et utilisés pour les travaux d'expertise et de réparations de première urgence du bâtiment de Paris, l'installation du local relais de Rungis entraîne des dépenses d'installation (401.105 F) et de location (montant du loyer annuel : 938.450 F - contrat GELIC d'une durée de trois ans).

Les dépenses d'investissements nécessaires pour reconstituer les moyens de production ont été engagées par la conclusion d'un marché d'acquisition de trois rotatives, destinées à remplacer les quatre rotatives détruites par l'incendie, d'un montant de 46.268.943,53 F.

Deux de ces rotatives sont en cours de montage dans le local relais de Rungis, la troisième rotative sera installée courant 1985 dans les locaux de la rue de la Convention.

Les dépenses pour une restauration à l'identique des locaux sinistrés seront de l'ordre de 21 MF ; le marché d'ingénierie étant en cours, les travaux débiteront en 1985.

Les délais d'exécution des dépenses, conséquences directes ou indirectes du sinistre n'ont pas connu pour le moment de problèmes majeurs.

La remise en état définitive du potentiel de production de l'établissement de la rue de la Convention à Paris devrait dans ces conditions être achevée au cours de l'année 1986.



Au cours de sa séance du 11 octobre 1984, la Commission des finances a procédé, sur le rapport de **M. Pierre Gamboa**, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1985 de l'Imprimerie Nationale.

La Commission a approuvé le rapport de **M. Gamboa** et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, propose au Sénat l'adoption des crédits, pour 1985, de l'Imprimerie nationale.